Qui contacter ?

La mission égalité, par mail à stop-violences@ut-capitole.fr

Ils t'accueillent dans un endroit discret en toute confidentialité.
Un rendez-vous n'engage à rien.

+ d'informations

Service d'écoute nocturne gratuit pour la communauté étudiante par des étudiants.

gratuit, anonyme et confidentiel

21h à 2h30

Nightline FRANCE

05 82 95 10 11
ou par tchat

gratuit, anonyme et confidentiel

9h à 23h
7j/7

3018

C'est le point d'entrée unique pour signaler toute situation de harcèlement et assurer une prise en charge globale et rapide de la victime.

Tu n'es pas responsable du cyberharcèlement que tu subis !

Signes d'un cyberharcèlement

- Irritabilité
- Décrochage scolaire
- Fatigue
- Perte d'appétit
- Anxiété
- État dépressif
- Isolement
- Insomnie



Campagne initiée par la European School of Law - Toulouse

Identifier et Agir contre le CYBER harcèlement

UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

Qu'est-ce que le cyberharcèlement ?

Le cyberharcèlement, c'est le fait de **harceler une personne** par des propos ou **des comportements répétés** via internet ou **tout support numérique** (réseaux sociaux, SMS, forums, etc.).
Le cyberharcèlement est puni par la loi (art. 222-33-2-2 du Code pénal).

Que dit la loi ?

JUSQU'À 3 ANS D'EMPRISONNEMENT ET 45 000 € D'AMENDE

Le harcèlement en ligne est **puni**, que les échanges soient **publics** (sur un forum par exemple) **ou privés** (entre amis sur un réseau social).
Les membres d'un groupe incriminé peuvent **individuellement être sanctionnés** sans avoir agi de façon répétée ou concertée.

Source: e-enfance.org

Tu n'es pas responsable du cyberharcèlement que tu subis !

3018

Le numéro national pour les victimes de violences numériques.

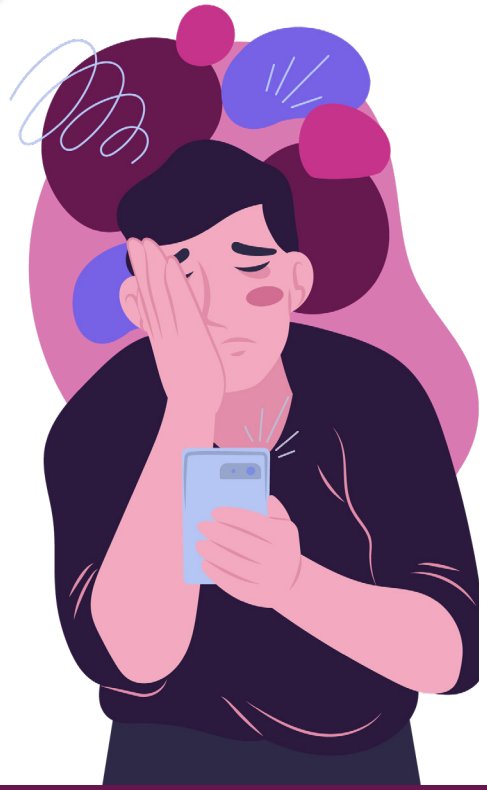
CNIL.
COMMISSION NATIONALE INFORMATIQUE & LIBERTÉS

L'organisme indépendant chargé de veiller à ce que l'informatique reste au service du citoyen et de ses libertés.

PARLES-EN

ON PEUT T'AIDER

GARDE DES PREUVES



Que faire si on est victime ?

1. **Garder** des preuves, elles pourront t'être utiles si tu décides de porter plainte.
2. **Signaler** le contenu ainsi que le ou les comptes qui te harcèlent directement sur la plateforme ou déposer une plainte à la CNIL.
3. **Contacter** le 3018 ou la Nightline pour recevoir un soutien psychologique.
4. **Se confier** à des proches.
5. **Contacter** la Mission égalité de l'Université pour être accompagné et bénéficier d'un espace d'écoute sécurisé.

Que faire si on est témoin ?

Généralement, une personne victime de cyberharcèlement change de comportement : elle peut **s'isoler,** devenir **plus silencieuse ou éviter les autres**. Si tu remarques cela, essaie d'en parler avec elle. Le **dialogue** est super important ! Tu peux ensuite **l'aider à trouver les bons services** pour être accompagnée.